

Le programme de stages pratiques pour étudiants Propulse aide les employeurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie à offrir aux étudiants de niveau postsecondaire des possibilités d'apprentissage rémunérées et intégrées au travail.

Propulse crée un lien direct entre les étudiants qui cherchent à améliorer leurs compétences sur le lieu de travail et les employeurs qui peuvent leur fournir une expérience précieuse, tout en mettant en évidence la profondeur et l'étendue des parcours professionnels dans le secteur.

Les étudiants bénéficient d'un apprentissage pratique rémunéré et d'un encadrement dans leur domaine d'étude. Les employeurs acquièrent les jeunes talents dont ils ont tant besoin pour aider à la reprise de l'industrie, ainsi qu'une aide pour les salaires. Les établissements postsecondaires enrichissent leurs programmes en mettant les étudiants en contact avec le milieu de travail.

Pour en savoir plus sur le programme Propulse et obtenir un lien vers le portail de demande, visitez le site propulsecarrières.ca ou envoyez un courriel à info@PropulseCarrières.ca

SUBVENTION SALARIALE

Les employeurs sont éligibles à être remboursés pour un pourcentage du salaire de chaque étudiant qualifié.

ADMISSIBILITÉ

Les entreprises canadiennes enregistrées, les entreprises en démarrage et les organismes sans but lucratif liés au secteur du tourisme et de l'hôtellerie sont admissibles. Le poste visé doit être une occasion d'apprentissage intégrée au travail pour un étudiant de niveau postsecondaire.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les employeurs s'inscrivent sur le portail en ligne Propulse, affichent le poste qu'ils souhaitent pourvoir, embauchent un étudiant, et demandent une subvention salariale.